

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2011

-----

L'an deux mille onze, **le 28 Novembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 Novembre 2011, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

**1/- Renouveaulement de la convention Contrat Enfance-Jeunesse.**

**2/- Coteau Sud 3 : proposition d'EDF pour le déplacement d'une ligne électrique**

**3/- Logiciel cimetièrè**

**4/- Fonds de concours informatique bibliothèque**

**5/- Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

**6/- Salle Multifonctions : marché de maîtrise d'œuvre**

**7/- Salle Multifonctions : étude de l'APD**

**8/- Questions et informations diverses**

- Rapport du commissaire enquêteur SCEA Ste Anne à Janzé
- Plantations cimetièrè
- Projet culturel

**Présents :** M. JAMET, M. COUDRAY, M. DURET, MME BOURGES, M.MOREL, M. ROBERT, M. RIGAUDEAU, M. CANNIEUX, M. FOUCHER, MME BRULÉ, MME PITOIS, MME FOUILLET (arrivée à 20h58).

**Excusés :** Mme GENDROT (pouvoir à M. CANNIEUX), Mme FAYE (pouvoir à Mme BOURGES), Mlle BELLOCHE.

**Absents :** néant

**Secrétaire de séance :** MME BOURGES

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.**

M. le maire propose de voir en premier et deuxième point les questions relatives à la salle multifonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce changement d'ordre des points à l'ordre du jour.

## 1. Salle Multifonctions : adaptation du programme et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les bases contractuelles du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'architecte M. LABESSE il y a 5 ans, en 2006 :

- Montant des travaux : 850 000 " HT (valeur octobre 2006)
- Montant des honoraires : 79 000 " (valeur octobre 2006)
- Taux : 9.29%
- taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux : 3%

Depuis 2006, et suite aux remarques exposées par le bureau de contrôle, le programme a évolué au regard de nécessaires adaptations, notamment sur les points suivants:

- la cuisine : programme initial non réaliste
- le chauffage : nécessité d'économie d'énergie (un système pompe à chaleur a été choisi suite à une étude)
- le plancher du bâtiment ancien : nécessité de prévoir une résistance permettant d'envisager toutes sortes d'utilisation du 1<sup>er</sup> étage
- l'intégration des VRD avec l'adaptation des parkings (il est à noter que la assiette totale du terrain à aménager n'est disponible que depuis 2010, suite à l'acquisition de la parcelle n° AA 100 acquise le 07/09/2010).
- l'éclairage des parkings
- les menuiseries à l'étage de l'ancien bâtiment devront être changées pour assurer une étanchéité parfaite suite à certains actes de vandalisme depuis 2006.
- la nécessité d'une étude structure jugée impérieuse par le maître d'ouvrage délégué (la SADIV- contrat du 11 mai 2011)

Le montant des travaux estimés est de : 1 903 280.00" HT (valeur octobre 2010).

Le programme ayant été adapté, le contrat de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant qui arrête le programme modifié et le coût prévisionnel des travaux concernés par cette modification, et adapte en conséquence la rémunération du maître d'œuvre. (Réf. article 30, III, décret n°93-1268 du 29/11/1993).

Après négociation avec le maître d'œuvre, l'avenant suivant est proposé :

- montant des travaux estimés : **1 903 280.00 HT**
- taux de rémunération de l'acte d'engagement : 9.294% **diminué à 7.60%**
- nouveau montant de la rémunération : **144 649.28 HT**

M. le maire propose au Conseil Municipal de conclure l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 144 649.28 " HT et d'autoriser la SADIV, mandataire de la Commune de BRIE, à signer l'avenant au nom et pour le compte de la commune.

### ➤ Décision :

**Vu le Code des Marchés publics et notamment l'article 19,**

**Vu l'article 30, III, du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**  
**(Vote à main levée : 14 votants ; 13 pour, 1 abstention)**

**- AUTORISE la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.**

**- AUTORISE la SADIV, mandataire de la commune, à signer l'avenant n°1 au nom et pour le compte de la commune.**

## 2. Salle Multifonctions : approbation de IAPD (Avant Projet Définitif)

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant Projet Définitif.

- Le montant de l'estimation prévisionnelle définitive des travaux (bâtiments et VRD) est de : **1 903 280,00 HT.**

SALLE COMMUNALE MULTIFONCTION, RESTAURANT SCOLAIRE ET ESPACE PETITE ENFANCE

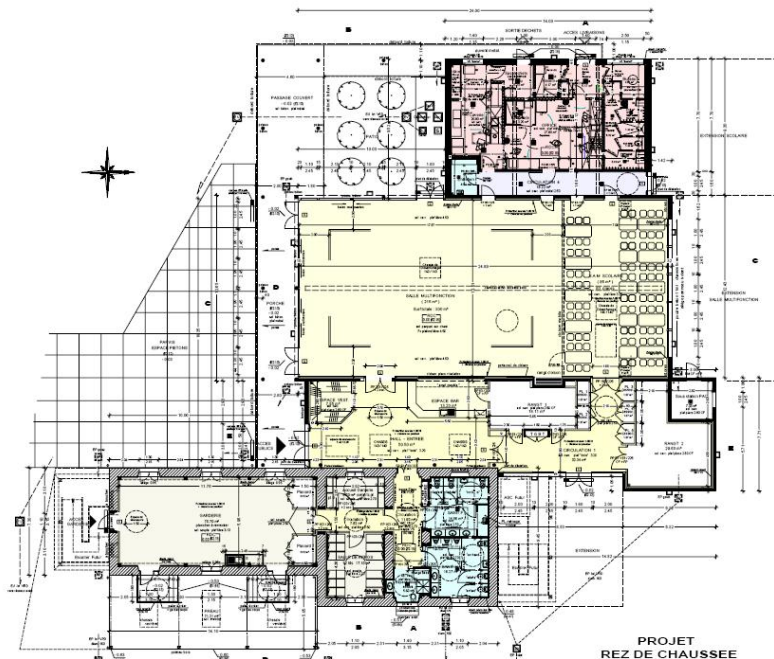
Commune DE BRIE

Estimation en phase A.P.D.

		€ HT	Total lot € HT
LOT n° 1	VRD	288 000,00	
	. extension du stationnement 20 places supplémentaires		
	. suppression de stationnement au Nord 6 places	50 000,00	
	. réalisation d'un talus en façade Est	16 500,00	
	. enrobé de la cour suite à la réalisation du talus	9 000,00	
	. fourreaux et tranchée pour éclairage public	4 500,00	
	. démolition de mur en pierre 22 ml	2 900,00	
	. réalisation de 22 ml de clôture	1 100,00	
	. MV Suppression d'enrobé pour les stationnements remplacé par un sablage	-4 400,00	
	. MV Réduction du prix unitaire affecté aux terrassements 8,50 à 7,00 € HT le m <sup>3</sup>	-15 000,00	
			352 600,00
LOT n° 2	MACONNERIE - DEMOLITION - RAVALEMENT	467 000,00	
	. surcharge plancher étage 500 kg/m2	30 000,00	
	. démolition mur en façade façade Est (réalisation du talus)	2 500,00	
			499 500,00
LOT n° 3	CHARPENTE BOIS	40 000,00	40 000,00
LOT n° 4	CHARPENTE LAMELLE COLLE	80 000,00	80 000,00
LOT n° 5	COUVERTURE ZINC	35 000,00	35 000,00
LOT n° 6	ETANCHEITE	80 000,00	80 000,00
LOT n° 7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	110 000,00	
	. remplacement des fenêtres bois de l'étage et des combles	5 200,00	
			115 200,00
LOT n° 8	MENUISERIES INTERIEURES	133 000,00	
	. volets roulants	2 500,00	
	. vitrage anti-effraction	1 500,00	
	. 1 porte en plus circulation 3	480,00	
			137 480,00
LOT n° 9	CLOISONS SECHES - ISOLATION	50 000,00	50 000,00
LOT n° 10	ELECTRICITE	59 000,00	
	. éclairage parking et accès	30 000,00	
			89 000,00
LOT n° 11	PLOMBERIE SANITAIRES	45 000,00	45 000,00
LOT n° 12	CHAUFFAGE PAC - VMC	175 000,00	175 000,00
LOT n° 13	REVETEMENTS DE SOLS SCELLES ET COLLES	65 000,00	65 000,00
LOT n° 14	FALUX PLAFONDS	45 000,00	45 000,00
LOT n° 15	PEINTURE	35 000,00	35 000,00
LOT n° 16	EQUIPEMENTS DE CUISINE	57 000,00	57 000,00
LOT n° 17	EXTINCTEURS	2 500,00	2 500,00
	TOTAL HT	1 903 280,00	
	TVA 19,6 %		373 042,88
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>2 276 322,88</b>

- Plans :





➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
(Vote à main levée : 14 votants ; 13 pour, 1 abstention)

- Valide le dossier d'Avant-Projet définitif concernant la salle multifonctions établi par la SARL LABESSE-BELLÉ Architectes de RENNES
- Autorise la poursuite des études de conception
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues pour ce type d'opération
- Autorise la SADIV, mandataire de la Commune de BRIE, à lancer la consultation des entreprises
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**3. Renouvellement de la convention Contrat Enfance-Jeunesse.**

M. le Maire présente le 2<sup>ème</sup> contrat enfance jeunesse que propose la CAF 35, pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2014.

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Le contrat enfance jeunesse a permis d'accompagner le développement de l'accueil de loisirs d'été Familles Rurales.

Le contrat a pris fin au 31/12/2010 et il s'agit aujourd'hui de le renouveler en l'état pour 4 ans : 2011/2014.

Pour rappel, le Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) a fonctionné, pour 2011, au mois de juillet, soit 19 jours de 8 heures.

Les enfants viennent principalement de Brie : sur 64 inscrits en 2011, 10 sont de Janzé.

La tarification de la journée se fait en fonction du quotient familial.

Tableau récapitulatif financier global :

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Total
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Clsh	CLSH FAM RUR DEP BRIE	2 100,52 €	2 100,52 €	2 100,52 €	2 100,52 €	0,00 €	8 402,08 €
<b>TOTAL ACTION ANTERIEURE</b>				<b>2 100,52 €</b>	<b>2 100,52 €</b>	<b>2 100,52 €</b>	<b>2 100,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 402,08 €</b>
<b>TOTAL DEGRESSIVITE CONTRAT</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention enfance jeunesse pour 2011/2014.

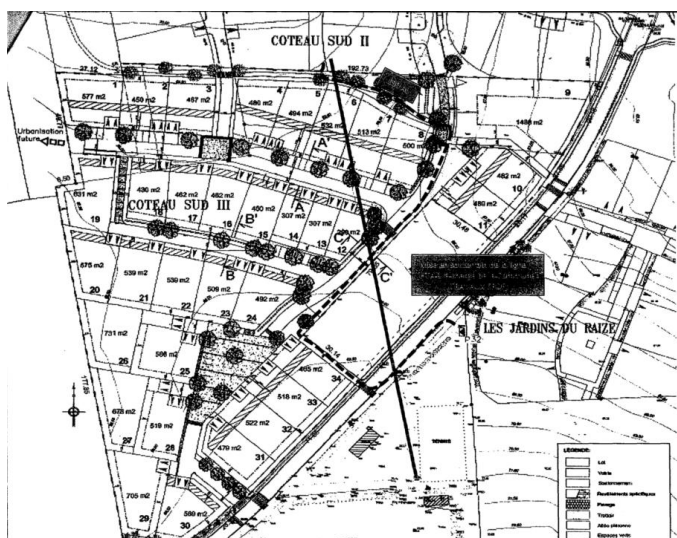
➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014 ainsi que ses annexes.

**4. Coteau Sud 3 : proposition d'ERDF pour le déplacement d'une ligne électrique**

M. le maire expose la proposition d'ERDF du 07/11/2011 relative au déplacement d'une ligne électrique pour permettre la réalisation du futur lotissement communal.



L'étude sommaire d'ERDF révèle un montant estimé à la charge de la commune de 13 000 " HT. L'acceptation de cette proposition engage ERDF à réaliser une étude définitive et un devis détaillé. Il faut compter un délai de 4 mois minimum à compter de l'accord sur le devis pour déplacer les réseaux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'ERDF.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'ERDF concernant le déplacement d'une ligne électrique et l'engageant à réaliser une étude définitive et un devis détaillé.

**5. Logiciel cimetière**

Mme FOUILLET présente les propositions de sociétés pour la fourniture de logiciel cimetière :

- proposition de la société Elabor (société qui avait fourni le logiciel détenu actuellement)

Objet	Détails	Prix HT	Prix TTC
Maintenance	Maintenance sur 1 an	309.25"	369.86"
Formation au logiciel	Pour 3 personnes sur site, sur 2 jours	1 563.00"	1 869.35"

Déplacement		OFFERT (700 ")	
TOTAL		1 872.25"	2 239.21"

- proposition de la société Info-TP pour la fourniture d'un logiciel de gestion de cimetière :

Objet	Détails	Prix HT	Prix TTC
<b>Logiciel</b>	Editeur graphique . Geo-Cim.net	560.00"	669.76"
<b>1<sup>ère</sup> option : installation sur un serveur de la société INFO TP</b>	Installation des logiciels sur un serveur hébergé par la société INFO TP	120.00"	143.52"
	Hébergement des données sur un serveur de la société INFO TP pour un volume de données de 0.5 Go (par mois 13" HT)	156.00"	186.58"
<b>2<sup>ème</sup> option : installation sur le serveur ou l'un des postes</b>		250.00"	299.00"
<b>Formation</b>	Formation sur GEO-CIM.NET 4 heures par télémaintenance	250.00"	299.00"
	Plus-value pour formation sur le site	220.00"	263.12"
<b>Intégration des données à plan du cimetière</b>	Numérisation des plans du cimetière à partir des plans papier fournis par la commune, pour 300 emplacements environ.	120.00"	143.52"

- proposition de cimetière-de-france.fr :

Tarifs mensuels 2008 : 35" HT

Part à la sépulture gérée (jusqu'à la 1000<sup>ème</sup>) : 0.05" HT

Cimetière de Brie : 264 tombes (dont 4 cavurnes) soit  $264 \times 0.05" = 13.20" \text{ HT}$

TOTAL MENSUEL : 48.20" HT

TOTAL ANNUEL : 578.80" HT

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une enveloppe de 2 000.00€ TTC pour l'acquisition d'un logiciel cimetière avec la société INFO-TP pour :

- le logiciel
- l'installation sur le serveur
- la formation par télémaintenance
- la numérisation des plans du cimetière
- la formation sur le site en cas d'impérieuse nécessité

## 6. Sollicitation d'un fonds de concours pour l'informatisation de la bibliothèque.

M. le Maire explique que la CCPRF attribue des fonds de concours pour l'informatisation des bibliothèques/médiathèques.

Sont inclus tous les équipements nécessaires pour la consultation de cédéroms et l'accès au réseau internet. Les opérations éligibles sont les premières informatisations ou la ré-informatisation si le système date de plus de 5 ans.

Les dépenses exclues sont :

- les câblages éventuels
- les frais d'installation et de maintenance
- les frais de formations des utilisateurs
- les consommables

Le fonds de concours attribué représente 30% du montant HT du plafond de la dépense subventionable (plafond : 50 000" HT).

☞ M. le Maire propose de voter une enveloppe de 1 500" TTC (1 254.18" HT) pour l'acquisition de 2 ordinateurs.

☞ M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes HT
Acquisition 2 ordinateurs	1 254.18 "	
Fonds de concours : 30% du montant HT		376.25 "
Coût restant à la charge de la commune	877.93 "	

### ➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une enveloppe de 1 500" TTC pour l'acquisition de 2 postes informatiques pour la bibliothèque
- SOLLICITE le fonds de concours relatif à l'acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque.

## 7. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Quelques indicateurs principaux sont détaillés :

	2009	2010	Ecart
Nombre d'abonnés	139	141	+ 1.44 %
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	9 707	10 097	+ 4.01 %
Recette d'exploitation	20 279.20"	27 581.40"	+ 36.01 %
Etat de la dette	239 189.47"	227 869.97"	- 4.73 %

➤ Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de BRIE.

- SOULIGNE que la station de la zone artisanale est de compétence communautaire.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

## 8. Questions et informations diverses

### □ Rapport du commissaire enquêteur SCEA Ste Anne à Janzé :

M. le Maire présente un extrait du rapport du commissaire enquêteur sur la demande de restructuration et d'extension d'un élevage porcin au lieu-dit « La ferme Sainte Anne » à Janzé et à « La Métairie Neuve » à Corps-Nuds présentée par la SCEA Sainte Anne et l'EARL La Métairie :

**8<sup>ème</sup> observation** : Il s'agit de celle du Conseil municipal de Brie qui s'inquiète avoir donné leur

---

Dossier n° : E11000183/35

avis sur les parcelles ZI n°17 et n°174 pour l'exploitation de M. SAFFRAY Bertrand et il est confronté à nouveau à donner un avis sur les mêmes parcelles mais pour l'exploitation La Ferme Sainte-Anne à Janzé et La Métairie Neuve à Corps-Nuds et il craint que la zone de loisirs soit impactée et que la qualité de l'eau ne soit plus irréprochable.

**Réponse du pétitionnaire** : L'îlot culturel regroupant les parcelles ZI 14 et 174 est exploité par le Gaec du Désert . cette parcelle est située à 290 m au plus près de l'étang de Brie , la zone de baignade se trouvant à l'opposé .  
Toutes les précautions seront prises pour limiter les risques de ruissellement, l'épandage du lisier se fera à l'aide de leur tonne équipée d'une rampe pendillard qui dépose le lisier au ras du sol. La législation dans ce domaine sera strictement respectée.

**Avis du CE**: Pour ce qui concerne les mesures prises pour éviter le ruissellement , elles me paraissent tout à fait satisfaisantes et conformes à la législation en vigueur . Quant aux parcelles ZI 74 et 174 qui font a priori partie d'un autre plan d'épandage , il n'y a pas d'interdiction dès lors que les quantités épandues sont respectées.



Nous émettons un **AVIS FAVORABLE avec recommandation**

**Recommandation** : Dans un souci de protéger autant que faire ce peut la qualité de l'eau, il serait souhaitable que toutes les mesures énoncées dans le dossier convergent vers ce but et que le pétitionnaire ait constamment cette préoccupation afin de reconquérir progressivement une qualité d'eau quasi-irréprochable.

Fait à Vitré

Le 9 novembre 2011

Le commissaire-enquêteur



Margaret BOUTEILLER

**Plantations Cimetière : proposition de plantation**



Superficie actuelle : 3 100 m<sup>2</sup>

Extension : 2 600 m<sup>2</sup> (Haies comprises)

□ **Projet culturel : spectacle intergénérationnel**

Mme BOURGES expose ce projet aux membres du Conseil Municipal. Ce spectacle intergénérationnel se fera avec des participants de Brie (acteurs, figurants, bénévoles). Le spectacle se fera sous forme de pièce de théâtre écrite à partir des anecdotes de Briens (anecdotes des aînés, des jeunes). La pièce sera écrite par un auteur qui fera également la mise en scène. Ce projet bénéficiera normalement de l'aide de la CCPRF, du CODEM et du Conseil général.

Le porteur de ce projet (réalisé en 2013) est la Commission Sports Loisirs Culture.

**Signature du registre par les conseillers municipaux présents :**

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITTOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie  Excusée
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline  Excusée (pouvoir à Mme FAYE)	FOUCHER Jean-Jacques	GENDROT Carole  Excusée (pouvoir à M. CANNIEUX)	

**Séance levée à : 23h00.**

**Prochaine séance le :**